

ARKADIUSZ NOCOŃ

Rzym

***APPELLATIO FLAVIANI AD PAPAM LEONEM* (?). AUTOUR DU POUVOIR PAPAL DANS L'ORIENT**

La date du 16 juillet 2004 nous rappelait douloureusement le 950^e anniversaire du Grand Schisme d'Orient qui a divisé la chrétienté en orthodoxes et catholiques¹. Malgré l'abolition des excommunications mutuelles et la rencontre oecuménique entre le pape Paul VI et le patriarche Athénagoras I^{er}, en 1965, les conséquences du Grand Schisme durent encore aujourd'hui, et un des plus grands obstacles à l'unité plénière est lié à la primauté du pape². En recherchant à résoudre ce problème, on revient souvent au passé. On espère que des recherches historiques concernant le pouvoir du pape dans les premiers siècles de l'Église, alors qu'elle était encore une, pourraient nous aider à retrouver le modèle initial de la primauté du pape. Cela pourrait alors être accepté par tous ceux qui désirent la communion avec l'Évêque de Rome³. Du côté des catholiques, on signale que dans l'Église latine, il ne faut pas oublier de considérer le développement de cette primauté au cours du deuxième millénaire.

I

On s'entend généralement pour dire que le pape Léon le Grand (440–461), serait le personnage idéal pour les recherches destinées à déterminer quel était le pouvoir papal dans les premiers siècles du christianisme. Son enseignement contient la synthèse et l'approfondissement de toute la pensée primitive au sujet de la

¹ L'année 1054, celle du conflit entre le patriarche Michel Cerulaire et le cardinal Humbert de Silvacandida, légat du pape Léon, est considérée généralement comme le début de la division de l'Église. Les historiens rappellent cependant que, déjà, depuis 1009, dans les diptyques de Constantinople, on ne nommait pas les évêques romains, ce qui signifiait pratiquement leur l'exclusion de la communauté. Z. Sz ub a, *W nieustającym dialogu*, „Nasz głos” 2004, 8–9, p. 18. En revanche, d'autres estiment que, jusqu'au Concile de Florence (1431), on peut citer tant d'exemples de l'unité des deux Églises qu'il est difficile d'admettre que 1054 soit la date de la division. Y. C o n g a r [dans:] G. V a l e n t e, *La radice dello scisma: un pensiero mondano nella Chiesa. Intervista con Bartolomeo I, patriarca di Costantinopoli*, „30 giorni” 1 (2004), p. 14.

² Cf. E. F. F o r t i n o, *Le relazioni con le Chiese ortodosse*, „L'Osservatore Romano” 2004, 18.01, p. 4.

³ Le livre de K. S c h a t z, *Der päpstliche Primat. Seine Geschichte von den Ursprüngen bis zur Gegenwart*, Würzburg 1990, est consacré au problème de la primauté du pape au cours des siècles.

papauté. Concernant la manière d'assumer le pouvoir, il est souvent appelé par les auteurs, à notre époque, le «premier» pape⁴. En effet, il a non seulement conscience de devoir exercer sa sollicitude envers toutes les Églises⁵, mais il a aussi exercé sa primauté *universaliter*⁶. Pour aujourd'hui, il est également important que le pontificat de Léon le Grand ne suscite pas de tensions. En effet, dans cette période de troubles sociaux et religieux, il a soutenu la paix, l'ordre social et surtout l'unité de l'Église. A cette époque, en effet, elle respirait encore avec ses «deux poumons», même si son rythme n'était pas toujours régulier. On souligne avec beaucoup d'insistance que le pape Léon, appelé aussi „Docteur de l'unité de l'Église”⁷, en fortifiant la primauté de l'évêque de Rome, a respecté à la fois la coutume (*consuetudo*), les canons du synode, et les droits des autres évêques qui formaient avec lui le *collegium caritatis* (le collège de la charité)⁸. Le fait que la personne de Léon le Grand ne cesse d'être célébrée dans le culte de l'Église orientale, n'est pas non plus sans importance⁹.

En ce qui concerne le pape Léon, la question principale qui revient sans cesse est l'usage et l'étendue de son pouvoir. Était-ce uniquement la primauté de l'enseignement ou encore celle de la juridiction? On s'accorde en général pour dire que la primauté de Léon le Grand était une primauté d'honneur et une primauté de Foi. Quant à l'étendue de sa juridiction, des divergences considérables apparaissent. Certains auteurs s'entendent pour affirmer que ce pouvoir concernait toute l'étendue de l'Église, mais d'autres le limitent au patriarcat romain, en réagissant presque allergiquement à toutes les preuves d'une juridiction du pape en Orient¹⁰.

⁴ Le „pape” (*papa*), titre d'honneur des évêques latins du IV^e au VI^e siècle, est devenu avec le temps le titre propre pour désigner exclusivement l'évêque de Rome (*episcopus ecclesiae Romanae*) en tant que successeur de saint Pierre. L'inscription la plus ancienne de *papa* provient des catacombes de saint Calixte à Rome, et elle a été utilisée pour le pape Marcellin (décédé en 309?). Au sujet de la terminologie concernant le pouvoir dans l'Église romaine voir p.ex. P. B a t i f o l i, „*Cathedra Petri*”. *Études d'histoire ancienne de l'Église*, Paris 1938.

⁵ Cf. L e o I P a p a, *Epistulae variae* 14,1 (*ad Anastasium Thessalonicensem episcopum*), PL 54,668: „... curam, quam universis ecclesiis principaliter ex divina institutione debemus”.

⁶ Cf. W. T u r e k, *Prymat biskupa Rzymu w okresie patrystycznym. Rozwój idei od Klemensa Rzymskiego do Leona Wielkiego*, „*Studia Płockie*” 2001, 29, pp. 51–58.

⁷ Cf. J e a n X X I I I, Enc. *Aeterna Dei sapientia* (11 novembre 1961): „De même que saint Augustin est proclamé par l'Église universelle le docteur de la grâce et saint Cyrille, le docteur de l'Incarnation du Verbe, de même saint Léon est, de l'avis unanime, le docteur de l'unité de l'Église. Grâce au prestige de sa personne, la «Citadelle de la pierre apostolique» fut louée et vénérée non seulement par les évêques d'Occident, présents aux Conciles de Rome, mais par plus de cinq cents membres de l'épiscopat oriental réunis à Chalcédoine”.

⁸ Cf. B. S t u d e r, *Papato*, [dans:] *Dizionario patristico e di antichità cristiane*, t. 2, réd. A. di Berardino, Casale Monferrato 1983, 2646.

⁹ L'Église d'Orient fête Léon le Grand le 18 février.

¹⁰ Cf. p.ex. L. P e r r o n e, *Da Nicea (325) a Calcedonia (451). I primi quattro concili ecumenici: istituzioni, dottrine, processi di ricezione*, [dans:] *Storia dei Concili Ecumenici*, réd. E. G. Alberigo, Brescia 1990, p. 91. Cf. aussi A. Marchetto, qui polémique à l'encontre de cette attitude «allergique» de certains auteurs contemporains concernant le pouvoir juridique du pape en Orient, dans son ample travail intitulé *Chiesa e papato nella storia e nel diritto. 25 anni di studi critici* [= *Storia e attualità* 16], Città del Vaticano 2002, p. 176 et 353.

Le 15 juin 1882, le professeur Guerrino Amelli, conservateur-adjoint de la bibliothèque ambroisienne, a présenté le document¹¹ qui, à son avis, confirme que le pouvoir de juridiction du Saint-Siège¹² sur toute l'Église, et même sur le Concile Général¹³ était le plus haut.

Ce document *Libellus appellationis Flaviani Constantinopolitani ad papam Leonem*, que tous considéraient comme disparu, a été retrouvé à l'automne 1874 par le professeur Guerrino Amelli. A cette époque, on avait confié à ce savant quelques codes des archives de l'église de Novara pour qu'il les étudie. Parmi eux, un document originaire du X^e siècle a attiré particulièrement son attention. C'était un recueil de documents conciliaires intitulés: *Initium Synodi Calchedonensis*. L'analyse critique du code, par la méthode linguistique et historique, lui a permis d'arriver à la conviction qu'il s'agit d'un recueil de documents venant de la bibliothèque apostolique, écrit entre 530 et 535, par Denis le Petit, et qui n'avait pas encore été publié¹⁴.

En soulignant le caractère exceptionnel du recueil, le professeur Amelli remarque que c'est le seul à avoir gardé aussi intégralement l'*Appel d'Eutychès* au pape Léon, avec des annexes¹⁵.

Le document le plus important de ce recueil porte le numéro XXX, c'est le *Libellus appellationis Flaviani Constantinopolitani ad papam Leonem*¹⁶. Il est bon de le présenter dans le cadre de ce débat au sujet de l'étendue du pouvoir papal en Orient, malgré des discussions qui se poursuivent au sujet de l'authenticité de *Collectio Novariensis*¹⁷.

¹¹ Ce jour-là (15 juin 1882), à la session de l'Académie de la Religion Catholique (*Accademia di Religione Cattolica*), le professeur G. Amelli a donné une conférence sur *S. Leone Magno e l'Oriente* qui a paru dans le recueil: Aa.Vv., *Dissertazioni lette nell'Accademia di Religione Cattolica degli anni 1882–1885* (la date de l'édition du recueil n'est pas indiquée).

¹² L'appellation „Saint-Siège” (*Sedes Apostolica*) apparaît pour la première fois dans la lettre du pape Libère à l'évêque de Verceil (Vercelli) – Eusèbe (354), cf. M. Maccarrone, „*Sedes Apostolica-Vicarius Petri*”. *La perpetuità del primato di Pietro nella sede e nel vescovo di Roma (secoli III–VIII)*, [in:] *Il primato del vescovo di Roma nel primo millennio. Ricerche e testimonianze*, réd. M. Maccarrone, (= Pontificio Comitato di Scienze Storiche. Atti e documenti 4), Città del Vaticano 1991, p. 281.

¹³ G. Amelli, *S. Leone Magno...*, p. 10.

¹⁴ Ibidem, p. 13. Denis le Petit (*Dionysius Exiguus*, décédé vers 556), moine issu du territoire de la Scythie (Roumanie actuelle), est connu surtout pour avoir fixé la date de la naissance du Christ. Son grand ami Cassiodore a écrit ceci, entre autres, à son sujet: „Generat etiam hodieque catholica Ecclesia viros illustres, probabilius dogmatum decore fulgentes. Fuit enim nostris temporibus et Dionysius monachus, Scythia natione, sed moribus omnino Romanus, in utraque lingua valde doctissimus: reddens actionibus suis quam in libris Domini legerat aequitatem. Scripturas divinas tanta curiositate discusserat atque intellexerat, ut undecunque interrogatus fuisset, paratum haberet competens sine aliqua dilatione responsum”. Cf. Cassiodorus Vivariensis, *De institutione divinarum litterarum* 23, PL 70,1137.

¹⁵ G. Amelli, *S. Leone Magno...*, p. 19.

¹⁶ On peut trouver le texte de l'*Appel* de Flavien au pape Léon le Grand, entre autres, dans le recueil déjà cité: Aa.Vv., *Dissertazioni lette...*, p. 43–47, et dans: *Acta Conciliorum Oecumenicorum* 2,2,1, réd. E. Schwartz, J. Straub, Berlin 1932, p. 77–79.

¹⁷ Cf. G. Massenzio, *Dionigi il Piccolo*, [dans:] *Patrologia. I Padri latini (secoli V–VII)*, t. 4, réd. A. di Berardino, Genova 1996, p. 192.

II

L'appel du patriarche de Constantinople au pape Léon le Grand ne fut pas le premier exemple d'une telle intervention dans l'histoire de l'Église. Au début, on recourait à Rome uniquement pour des questions concernant la Foi, mais qui pouvaient aussi avoir des retombées juridiques. Avec le temps, on a commencé à poser des questions concernant la juridiction. S'agissant de l'*Appel de Flavien*, on trouve à la fois des questions concernant la foi et la discipline: «Je supplie Votre Sainteté, écrit le patriarche de Constantinople, de ne pas rester indifférent à ce qui m'arrive à cause d'une décision folle et déraisonnable, au sujet d'un délit que je n'ai pas commis. Avant tout, je supplie de prendre la parole, au sujet de la vérité de notre Foi, qu'une personne a souhaité faire disparaître»¹⁸. C'est ici qu'il faudrait insister sur le contexte de l'*Appel de Flavien*.

Dans la première moitié du V^e siècle, alors qu'en Occident de grands changements politiques et sociaux agitaient la place publique, en Orient des événements ébranlaient les fondements de la Foi. Il s'agissait des enseignements hérétiques de Nestorius et d'Eutychès. Le premier séparait tellement la nature humaine et la nature divine dans le Christ qu'il en déduisait qu'il y avait deux personnes dans le Fils de Dieu¹⁹. Le second, Eutychès, considéré par tous comme le créateur du monophysisme, enseignait qu'en Jésus-Christ, la nature divine avait totalement absorbé la nature humaine²⁰.

En novembre 448, au Synode de Constantinople, présidé par le patriarche Flavien, Eutychès, accusé par Eusèbe, évêque de Derylée (*Dorylaeum*), est excommunié et privé de sa fonction d'Abbé du couvent de Constantinople. N'acceptant pas cette décision, Eutychès en appelle au pape Léon. Le patriarche Flavien s'adresse également au pape pour lui présenter en détail l'hérésie d'Eutychès. La réponse du pape Léon est la célèbre *Lettre Dogmatique*, connue aussi sous le nom de *Tome à Flavien* (*Tomus ad Flavianum*)²¹. Dans ce document, le pape s'oppose clairement à la doctrine d'une seule nature dans le Christ. Pourtant, Eutychès ne se soumettra pas au jugement de Léon et il cherchera des alliés du côté des adversaires de Flavien, c'est-à-dire Dioscore, patriarche d'Alexandrie et Chrysaphius, ministre à la cour de l'empereur Théodose II. Il en résultera la convocation par l'empereur du Concile qui devra examiner de nouveau les actes du Synode de Constantinople, qui avait condamné Eutychès.

¹⁸ Cf. Aa.Vv., *Dissertazioni lette...*, p. 46: „Oro itaque Vestram Sanctitatem, ne obdormire patiamini super his quae insipienti et furioso consilio circa me gesta sunt, cum nullae praecedant causae quae me in reatum aliquem adducant. Sed insurgere primum quidem in causa rectae fidei nostrae quae quadam libidine perit?”

¹⁹ Cf. *Słownik wczesnochrześcijańskiego piśmiennictwa*, red. J. M. Szymusiak, M. Starowieyski, Poznań 1971, p. 290.

²⁰ Cf. J. N. D. K e11y, *Początki doktryny chrześcijańskiej*, Warszawa 1988, p. 246.

²¹ Le texte latin de la lettre du pape Léon à Flavien, se trouve p.ex. dans: *Dokumenty Soborów Powszechnych. Tekst grecki, łaciński, polski*, t. 1, red. A. Baron, H. Pietras, Kraków 2002, p. 197–213.

Ce fut le célèbre deuxième Concile d'Ephèse (449), appelé plus souvent «le brigandage d'Ephèse» ou le Synode «des brigands» (*Latrocinium Ephesinum*). A ce Concile, Dioscore extorqua la réhabilitation d'Eutychès, en menaçant les participants et en les intimidant, et il alla jusqu'à obtenir leur condamnation et la privation de leurs fonctions respectives de patriarche, pour Flavien, et d'évêque de Derylée, en ce qui concerne Eusèbe. Flavien nous a transmis un rapport minutieux de ces événements dramatiques dans son *Appel* au pape Léon, qui nous aussi intéresse pour d'autres raisons. Le professeur Guerrino Amelli, persuadé de son authenticité, trouve que cela serait «un cas unique dans l'histoire de l'Église, où le patriarche de Constantinople aurait été condamné et privé de sa fonction par le patriarche d'Alexandrie pendant le Concile Œcuménique. Ce serait aussi le témoignage le plus expressif connu dans l'histoire montrant la juridiction supérieure du Saint-Siège sur toute l'Église et le document le plus convainquant de la supériorité du Saint-Siège sur le Concile Œcuménique»²².

Les paroles de Flavien en témoignent: «Quelque temps après ces paroles injustes que Dioscore a prononcée contre moi, et l'appel que j'ai adressé au Siège Apostolique, trône du Prince des Apôtres, Pierre, et à au saint Concile universel qui est soumis à Votre Sainteté, une multitude de soldats m'a aussitôt entouré [...]»²³. «Je supplie Votre Sainteté d'établir une formule que Dieu inspirera à votre esprit, afin que, après avoir convoqué au même endroit un Concile des Pères, aussi bien de l'Occident que de l'Orient, la foi unique soit professée et que les normes des Pères soient respectées. Que soient aussi annulées et abolies toutes les normes, qui ont été acceptées indignement, secrètement et par intrigue»²⁴.

III

Le professeur Guerrino Amelli estime que le pontificat de Léon le Grand, inflexible défenseur de la primauté de l'évêque de Rome, auquel sont liés les trois fameux *Appels* (Eutychès, Flavien, Eusèbe)²⁵, nous offre trois documents très importants qui ont pour objet de confirmer le privilège particulier du Siège de

²² G. Amelli, *S. Leone Magno...*, p. 10: „Questo fatto unico nella Storia della Chiesa, di un Patriarca di Costantinopoli condannato e deposto in Generale Concilio dal Patriarca Alessandrino è certamente la più splendida testimonianza che la storia abbia registrato in favore della Suprema Giurisdizione della Sede Apostolica su tutta la Chiesa, e la prova più convincente della sua superiorità sopra gli stessi Generali Concili”.

²³ Cf. Aa. Vv., *Dissertazioni lette...*, p. 46: „Post illam injustam vocem quam contra me [Dioscorus] emisit, me appellante thronum Apostolicae Sedis Principis Apostolorum Petri, et universam beatam quae sub Vestra Sanctitate est Synodum, statim me circumvallat multitudo militaris”.

²⁴ Ibidem, p. 46–47: „Oro Vestram Sanctitatem... dare formam quam Deus vestrae menti inspirabit, ut tam Occidentali quam etiam Orientali in unum facta Patrum Synodo, similis ubique praeduceatur fides, ut praevaleant sanctiones Patrum. Inritum vero deduci valeant atque dissolvi omnia quae male et umbrati, et non sine lusu quodammodo gesta sunt”.

²⁵ L'évêque Eusèbe de Derylée, condamné et privé de ses fonctions à ce même Concile «des brigands», a fait également appel au pape Léon. Le texte de l'Appel de l'évêque Eusèbe au pape Léon se trouve dans le recueil: Aa. Vv., *Dissertazioni lette...*, p. 48–51.

Pierre²⁶. Parmi ces documents, l'auteur remarque que seul le fragment de l'*Appel d'Eutychès*, trouvé par Cristiano Lupi dans un des codes du Mont Cassin, a été conservé jusqu'au XIX^e siècle²⁷. Cristiano Lupi a regretté que l'*Appel de Flavien* au pape Léon ait disparu, car il fermerait la bouche à ceux qui ont voulu prouver que le patriarche Flavien avait fait appel non à l'évêque de Rome, mais au nouveau Concile Œcuménique²⁸.

Quelle que soit la valeur historique des documents retrouvés par Guerrino Amelli, on croit en général aujourd'hui que la confusion provoquée par l'hérésie du monophysisme fut pour Léon le Grand l'occasion d'établir la primauté de Rome en Orient²⁹.

Dans l'encyclique *Ut unum sint* (1995), le pape Jean Paul II dit „qu'il est cependant significatif et encourageant que la question de la primauté de l'évêque de Rome soit devenue un objet d'études”. Il souligne encore: „J'écoute la requête qui m'est adressée de trouver une forme d'exercice de la primauté ouverte à une situation nouvelle, mais sans renoncement aucun à l'essentiel de sa mission”³⁰.

Ces paroles constituent un encouragement pour ceux qui recherchent avec ferveur une façon d'exercer la primauté de Pierre, acceptable par les Églises qui ne sont pas dans en pleine communion avec Rome. Dans ces recherches, comme nous l'avons mentionné, les savants se réfèrent au passé, surtout au premier millénaire, parce qu'il témoigne de l'Église une. Le pontificat de Léon le Grand a une place de choix dans cette période, car le pape avait conscience d'être responsable de toutes les Églises en exerçant la primauté, tout en étant le fondement de son unité. Comme on l'a déjà dit, cette personne jouit toujours d'une grande estime en Orient. Il est important pour le dialogue actuel, car il nous présente Rome comme le centre qui, tout en respectant des institutions intermédiaires, possédait aussi le privilège de recevoir des appels. Certains chercheurs contemporains sont d'avis qu'aujourd'hui aussi cela pourrait constituer un minimum indispensable pour que l'Église Orthodoxe accepte la primauté de Pierre, en reconnaissant aussi au pape un rôle dans le cadre des Conciles Œcuméniques, c'est-à-dire le droit de les convoquer, de les présider et de les confirmer³¹. Selon l'opinion de ces savants, il est

²⁶ G. Amelli, *S. Leone Magno...*, p. 10.

²⁷ Ibidem, p. 11.

²⁸ Ibidem.

²⁹ Cf. p.ex. O. Pasquato, *San Leone Magno*, [dans:] *Introduzione ai Padri della Chiesa. Secoli IV e V*, réd. G. Bosio, E. dal Covolo, M. Maritano, (Strumenti della Corona Patrum, 4), Torino 1995, p. 255. Aussi, à l'avis de G. Amelli, *S. Leone Magno...*, p. 8: „Nessun altro secolo ci offre testimonianze più autorevoli a conferma di questo privilegio concesso alla Sede di Pietro, quanto il secolo ed il Pontificato di S. Leone Magno. Giammai più visibilmente apparve la verità della missione da Cristo affidata a Pietro di *confermare i suoi fratelli*, quanto nella persona di questo immortale di Lui successore, acclamato da 630 Vescovi nel Concilio di Calcedonia con quelle enfatiche parole: *Petrus per Leonem locutus est*”.

³⁰ Jean Paul II, Enc. *Ut unum sint* (25 mai 1995), nn. 89 et 95.

³¹ Cf. p.ex. A. Marchetto, *Chiesa e papato...*, p. 429: „Ben incamminato sembra a noi il discorso, nei confronti dell'Ortodossia, circa «un certo diritto d'appello», da riconoscere al Vescovo di Roma, e un ruolo nei riguardi dei Concili ecumenici (convocazione, presidenza e «ratifica»; noi diremmo, con linguaggio classico «confermazione»)”.

difficile de parler d'estime et d'exercice de la primauté, si elle n'a pas la possibilité de résoudre les appels. Consentir à cela manifesterait un accord total avec la pratique de l'Église des débuts qui consistait à faire appel à Rome, d'abord pour les affaires concernant la Foi, mais aussi pour celles qui avaient trait à la juridiction³². Dans ce contexte, la découverte de *l'Appel de Flavien au pape Léon* par le professeur Guerrino Amelli, indépendamment de la valeur historique du document lui-même, et du caractère apologétique de sa présentation, s'inscrirait cependant dans un des courants du dialogue œcuménique actuel³³, qui, en accordant à Rome le droit d'appel en relation avec l'Orient, permettrait essayer de trouver une réponse à ce qui constitue «à la fois un mystère d'unité et „une croix” pour l'œcuménisme contemporain», c'est-à-dire l'exercice de la primauté de Pierre³⁴.

APPELLATIO FLAVIANI AD PAPAM LEONEM (?) **WOKÓŁ WŁADZY PAPIESKIEJ NA WSCHODZIE**

Streszczenie

Jedno z głównych zagadnień związanych ze sprawowaniem prymatu przez papieża Leona Wielkiego dotyczy rodzaju jego władzy na Wschodzie: czy był to tylko prymat honorowy, czy również prymat jurysdykcji? W 1882 r. prof. Guerrino Amelli przedstawił dokument, który – jego zdaniem – potwierdza najwyższą władzę jurysdykcyjną Stolicy Apostolskiej nad całym Kościołem, a nawet nad soborami powszechnymi. Choć wartość historyczna samego dokumentu pozostaje sprawą ciągle otwartą, tym niemniej może on stanowić cenny głos w dialogu ekumenicznym. Odkryta przez prof. G. Amelli *Apelacja Flawiana do papieża Leona* wpisuje się bowiem w jeden z nurtów dzisiejszego dialogu, który przyznając Rzymowi prawa trybunału apelacyjnego w relacji ze Wschodem, próbuje znaleźć jakąś odpowiedź na najbardziej palący problem współczesnego ekumenizmu, tzn. sposób sprawowania prymatu Piotra.

³² B. K u m o r, *Historia Kościoła*, t. 1, Lublin 2001, p. 131, a compté que dans le premier millénaire, Rome est intervenu plus de vingt fois dans les affaires d'Orient.

³³ Le nouveau livre, rédigé par W. K a s p e r, *Il ministero petrino. Cattolici e ortodossi in dialogo*, Roma 2004 est consacré au dialogue entre catholiques et orthodoxes.

³⁴ Cf. A. M a r c h e t t o, *Chiesa e papato...*, p. 8.